

CAC en formation plénière

15 février 2022

13h40-17h10

Compte-rendu rédigé par les élu.e.s PULS au sein du CAC

Ordre du jour :

1. Chaires de professeur junior,
2. Election d'un étudiant et deux enseignants contractuels dans les sections disciplinaires
3. Questions diverses

POINT 1. CHAIRES DE PROFESSEUR JUNIOR

Christine Neau-Leduc rappelle la situation : il y a déjà eu un débat en CAC restreint, une rencontre avec les doctorants mobilisés et un débat au CT. Le CA se prononcera le 17 février sur la question.

La présidente et la VP Soraya-Messaï Bahri étaient opposées à la LPR, mais elles proposent maintenant un débat ouvert. Il y avait une opposition de principe au mécanisme de la chaire junior dont on connaît les inconvénients : il introduit une inégalité avec les MCF en termes de service et d'avancement, et l'environnement de la chaire est de 200.000 euros ; il y également l'aspect « précarité », car ce sont des contrats de 3 à 6 ans, avec possibilité de titularisation à la fin, par une commission, mais sans garantie. Mais cela diffère des contrats LRU qui sont une succession de contrats : avec les chaires de professeur junior, la sortie peut être une titularisation comme professeur.

La Présidente était contre ce type de mécanisme, mais 92 chaires junior ont été octroyées l'an dernier dans les universités et 18 dans les organismes de recherche. La question est de savoir ce qu'on fait une fois le texte adopté et les campagnes ouvertes : participe-t-on ou pas ?

Il lui a paru important que l'université prenne position de façon collective. Cette consultation n'était pas obligatoire, mais elle a souhaité qu'il y ait un débat.

D'autres universités ont remonté des demandes de chaires, et elle ne veut pas que dans quelques années on oublie les inconvénients de ces chaires et on lui reproche de ne pas avoir demandé ces postes.

Un des éléments qui n'était pas clair, mais a été clarifié maintenant, c'est que ces postes s'ajoutent aux postes de l'université. C'est une augmentation du plafond d'emplois pour l'établissement. Ce sont des postes et des moyens supplémentaires donnés à l'établissement. Il reste une incertitude sur l'interprétation de l'article 3 du décret et les implications de l'enveloppe nationale. Cet article est l'objet de 2 interprétations possibles. La question est de savoir si les universités qui n'ont pas demandé de chaires verraient leur enveloppe diminuer ? A priori, ce n'est pas le cas. Des éclaircissements ont été demandés au ministère. Mais comme il y a une incertitude, ce n'est pas un argument dans la discussion présente.

Si le choix est fait de demander des chaires de professeur junior, il y a ce qu'on peut faire et ce qu'on veut faire. On peut avoir un recours spécifique aux chaires junior pour des sujets non classiques en France, p. ex. les recherches pluri- ou transdisciplinaires ou alors pour des profils internationaux. Les chaires demandées sont remontées par une équipe de recherche et une UFR, cela donne des opportunités pour prendre en compte les particularités disciplinaires ou pluridisciplinaires. Si les équipes et les UFR ne remontent pas de projets, il n'y aura pas de demande de chaires.

Jean-Louis Briquet (*Paris 1 en commun*) demande qui fait les demandes et comment va se faire la sélection dans le cas où il y a plusieurs demandes de création de chaires de professeur.

Violaine Sebillotte : ce sont d'abord des projets de recherche, donc les demandes émanent de l'équipe et de la composante. Puis l'équipe présidentielle va les hiérarchiser.

Christine Neau-Leduc : c'est une question ouverte, on peut décider directement ou repasser devant les Conseils. Cela dépendra de ce que les UFR demandent. Il faudra que les moyens de la chaire bénéficient à l'équipe.

Nathalie Sigot (PULS) ne veut pas refaire le débat du CAC restreint, mais insiste sur les points qui posent des problèmes. La Présidente et la VP étaient opposées au mécanisme, ce qui a pu inciter certains collègues à soutenir leurs listes. Ceux qui ont voté pour l'équipe présidentielle sur la base de ces engagements peuvent se sentir floués.

Au-delà de la question de la création des chaires de professeur junior, c'est un reniement plus général des engagements des deux candidates qui est accepté. Tout d'abord, la mise en place de ces chaires implique un contournement complet des instances : CNU, CAC... Ceux qui « bénéficieront » de ces chaires ne passeront pas devant les commissions de spécialistes, mais devant des comités ad hoc.

De plus, le rôle du CNU a encore été souligné récemment (voir la motion proposée par PULS et votée par le CA sur le maintien du contingent national de promotions) car il garantit l'impartialité et la collégialité, c'est ce qui est renié avec le mode de recrutement des Chaires. Avec les chaires de professeur junior, ce sont les statuts qui sont remis en cause.

Enfin, le Comité technique a voté sur les chaires de professeur junior : 8 voix contre, 1 pour. Or les deux candidates, interrogées par PULS sur les principes qui les guideraient, avaient répondu qu'elles prendraient en compte des avis du CT.

De fait, c'est toute l'architecture du programme des candidates à la présidence qui est remise en cause par l'acceptation des CPJ.

Christine Neau-Leduc : mon programme contenait d'autres engagements même si ceux-ci sont en effet importants.

On prend bien en compte les avis du CT, mais le CAC restreint aussi a été consulté, avec 17 voix pour, 9 contre, 2 abstentions : c'est aussi valable. Le CAC plénier votera et le CA aussi. On n'est pas lié par un avis consultatif du CT, on aura 4 votes à prendre en compte. Le débat est le plus large et transparent possible.

Il n'y a pas de contournement des instances puisqu'on réunit les conseils sur cette question. Et les instances pourront jouer un rôle sur les profils de chaires junior qui pourraient remonter. Christine Neau-Leduc répète qu'il y a ce qu'on peut faire et ce qu'on veut faire. De même, la composition des comités de recrutement pourra être validée par les instances, comme pour les comités de sélection. On peut voir comment mettre en place le mécanisme, voir quelles sont les instances les plus légitimes. De même pour les comités de titularisation.

Nathalie Sigot (PULS) : et l'HDR ?

Christine Neau-Leduc : on va en discuter. Cela pourra être demandé dans les contrats signés avec les titulaires d'une chaire. Cela peut dépendre des types de profils et de projets demandés par les équipes. On peut se projeter sur des recrutements où l'HDR ne sera peut-être pas le marqueur de l'excellence de la recherche, il peut y en avoir d'autres. On peut proposer des chaires de professeur junior avec des garanties. C'est un mécanisme qui ne retire rien au CNU. La présidence a d'ailleurs prévu une réunion avec les élu.es des différentes sections CNU en Mars.

Laurent Jaffro (Paris 1 en commun) : Il faut replacer les chaires de professeur junior dans le contexte général de la politique d'emploi dans l'enseignement supérieur. Le problème des emplois d'enseignants-chercheurs se pose depuis la LRU. Le consensus à Paris 1 dans la défense du statut

de fonctionnaire n'a pas conduit aux résultats espérés. Le développement d'emplois d'enseignants-chercheurs devait passer par le développement des ressources propres et l'augmentation de la subvention publique sur critères de performance. Les ressources propres ne se sont pas développées. Quant aux critères de performance, on a beau être bons, on n'a pas eu de moyens supplémentaires ; d'ailleurs on parle de moins en moins de ce critère. Ces deux voies sont fermées.

Avec les chaires de professeur junior, on a une manière de développer, à la marge, notre potentiel d'enseignants-chercheurs. Peut-on se permettre de se fermer cette possibilité ? On ne peut se la fermer de manière durable. Si on dit non aujourd'hui, on devra se reposer la question.

Cela permet de redistribuer les cartes, avec une volonté d'identifier les universités de recherche. Si on s'interdit cette possibilité, on risque de perdre cette qualification d'université de recherche.

Il est en notre pouvoir de cadrer les chaires de professeur junior. Si on le souhaite, les procédures *ad hoc* de recrutement des chaires de professeur junior peuvent coïncider avec les procédures normales. Le service de 64h est un minimum et on peut envisager d'en demander plus, tout en ayant en tête que si ce sont des postes fléchés recherche, on ne pourra pas demander 192 h d'enseignement.

Une élue étudiante intervient : les élus étudiants ont été surpris de ne pas être invités au CAC restreint.

Ces chaires juniors sont délétères, elles favorisent la concurrence entre établissements, et à l'intérieur des établissements. La création de chaires juniors chez nous privera d'autres établissements de postes de profs.

Elles sont présentées comme la solution « la moins pire » par rapport aux contrats LRU. Si c'est le cas, pourquoi la mettre en œuvre ? Ce n'est certainement pas la meilleure solution car les chaires de professeur junior prolongent la précarité sans garantir le recrutement. A quel âge aura-t-on un poste ? Quand ne fera-t-on plus de la recherche sur projet ? On change complètement de paradigme.

Il nous a été dit qu'il y aurait peu d'heures d'enseignement pour permettre aux personnes recrutées sur une chaire de faire de la recherche. En effet si la charge d'enseignement est importante, comment fera-t-on de la recherche, sachant que des obligations de production scientifique sont attachées à ces chaires ? Où est le juste milieu ? Quel sens donne-t-on à ces contrats ?

S'il y a 4 chaires junior, cela ne règlera pas les problèmes de P1. À quoi bon aller vers ce type de contrat ?

Christine Neau-Leduc : les 64 h sont une question ouverte. Il y aura un projet de recherche à mener pour être titularisé. En SHS les maîtres de conférences sont recrutés autour de 36 ans, c'est une réalité. La question, c'est : est-ce qu'on utilise cette voie supplémentaire ou pas ?

Laurie Bréban (PULS) : souscrit à l'intervention de la doctorante. On va vers un monde qui ne fait pas rêver.

Les chaires de professeur junior sont présentées comme un moyen de résoudre le problème de l'interdisciplinaire en matière scientifique. C'est à l'université de faire évoluer ses institutions pour rendre possible une vraie interdisciplinarité. Il faut une politique de fond, on ne peut restreindre la question de l'interdisciplinarité à des chaires junior à durée limitée. Il faut faire autre chose, et il faut réfléchir à ce qu'est l'interdisciplinarité.

Christine Neau-Leduc : avec quels moyens ? Je passe mes journées à essayer de trouver de l'argent. On n'a pas de supports. L'interdisciplinarité, c'est votre responsabilité, pas la mienne. On a fléché des contrats doctoraux spéciaux sur des questions transdisciplinaires.

Violaine Sébillotte : on partage ce constat. La question, c'est comment on fait pour s'en sortir. On est sur des projets qui peuvent être au contact de 2 disciplines. Ça se discute dans les conseils de composante, quand il y a des postes à publier.

Sylvie Fol (PULS) : on parle d'un nombre de postes ridicule : est-ce que ça vaut le coup de renier nos valeurs pour un nombre aussi faible, qui ne va pas répondre à nos besoins d'encadrement, qui sont énormes ?

Comme l'a indiqué la représentante des doctorants, ces chaires vont créer de la compétition à toutes les échelles. Elles vont créer des inégalités à l'intérieur des équipes de recherche et des équipes pédagogiques. La charge d'enseignement sera plus faible que celle des autres enseignants-chercheurs et cela créera des ambiances peu propices au travail collectif. Le budget de 200.000 euros permettra des recrutements, mais dans quelles conditions ? C'est une forme d'individualisation du travail de recherche, sur des modèles internationaux que l'on n'envie pas.

Sur son site, le ministère indique : « des carrières plus attractives : les chaires de professeurs junior »¹. Les chaires sont ainsi présentées comme un moyen de revaloriser les carrières des personnes qui en bénéficieront et d'elles seules. Mais cette amélioration se fera au détriment des maîtres de conférences et des professeurs qui verront partir les promotions vers les titulaires de chaires juniors avec de gros CV.

Il faut aussi rappeler que le recrutement se fait à un indice correspondant à celui d'un maître de conférences avec 14 années d'ancienneté (en comptant 3 années de contrat doctoral et deux années d'ATER). Là encore, cela introduit des inégalités et c'est très malsain pour les équipes.

Violaine Sébillotte : on aurait peut-être une ou deux chaires, donc c'est très peu. Actuellement, on n'a pas le temps de faire de la recherche. On essaye de mettre en place des CRCT, des délégations, pour que les gens fassent de la recherche. Les chaires représentent une petite possibilité pour avoir un poste qui fait rêver.

De plus, avec les chaires il y aura un apport de l'ANR au laboratoire et ce sont les équipes qui décideront de l'utilisation de cette somme. Ça ressemble à ce qui se fait à l'étranger. C'est aussi une manière de renforcer l'attractivité de notre université : attirer des profils différents, renforcer la mobilité internationale entrante et sortante de nos doctorants, qui doivent maintenant s'ouvrir à un contexte ouvert sur le plan international.

Olivier Coutard, membre extérieur CNRS, rattaché à l'université Gustave Eiffel, souligne qu'il y a peu à gagner avec les chaires, peut-être rien, et beaucoup à perdre sur les principes.

Les chaires de professeur junior sont une drôle de manière de passer à la 2^{ème} phase de l'autonomie des universités. L'autonomie consiste à donner de l'argent aux universités, à condition qu'elles fassent ce que le ministère veut.

Avec les chaires, on crée des inégalités de conditions, comme avec les chaires universités-organismes il y a quelques années, qui avaient été créées pour recruter les « meilleurs » : au bout de 5 ans, le CNRS s'est retiré du dispositif, de même que les universités. Avec les chaires de professeur junior il y a en plus des problèmes de statuts et la possibilité d'une tutelle scientifique : il faut pour chaque chaire de professeur junior un référent scientifique, pour des gens qui sont à bac + 10 ! À Gustave Eiffel, l'innovation envisagée est de ne recruter que des maîtres de conférences confirmés pour 3 ans, de leur demander de passer l'HDR, pour ensuite les promouvoir comme professeurs ! Dans ce cas, c'est la double peine, car on gèle un vrai poste de maître de conférences dans l'université dont provient le MCF recruté sur la chaire junior. Et cela alimente la concurrence entre établissements.

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/des-carrieres-plus-attractives-les-chaire-de-professeur-junior-46095>

On ferait mieux d'attendre un premier retour d'expérience, pour voir si les chaires de professeur junior ne vont pas créer plus de problèmes que de solutions. Et il y a une élection dans quelques semaines...

François Héran (membre extérieur, Institut convergences), remercie la présidence d'avoir ouvert ce débat.

Il ne faut pas se tromper de débat. On a tous eu des objections fortes contre la LPR. Mais la loi est passée et il faut en tenir compte. Sa mise en œuvre peut se faire avec le contrôle des pairs ; on peut assurer ce contrôle sans passer par le CNU.

À Sciences Po, ce système existe déjà. Il existe ailleurs : Grande-Bretagne, États-Unis... les chercheurs recrutés sur *tenure track* sont actifs, respectés dans leur poste et ils sont très heureux. On ne peut pas à la fois regretter que ces postes précarisent, et dire qu'ils vont accélérer les carrières. En ce sens, c'est positif : à l'étranger, l'accès est plus rapide aux postes de professeurs. Il n'y a pas d'atmosphère délétère là où cela existe mais au contraire des effets d'entraînement.

Les chaires juniors peuvent favoriser l'interdisciplinarité et sur ce point, Paris 1 est bien positionnée. Vous aurez l'embarras du choix, vous pourrez créer des chaires mixtes.

S'il y a un très petit nombre de chaires de professeur junior, cela ne créera pas d'ambiance délétère. Ces critiques sont des jugements trop tranchés *a priori*.

Laurent Jaffro (*Paris 1 en Commun*) : Il est simplificateur d'attacher l'inégalité aux chaires junior alors qu'il y a eu pendant longtemps des inégalités au sein du corps des maîtres de conférences (même si maintenant il n'y a plus qu'une classe). Et dans le corps des professeurs, il y a une grande hétérogénéité. Les inégalités existent. L'image d'une dérégulation par les chaires de professeur junior contraste avec la réalité qui est déjà inégalitaire. C'est la même chose pour la précarité. Il faut consulter les statistiques du ministère : l'entrée dans le corps des maîtres de conférences se fait actuellement à 36-37 ans, mais il y a une grande inégalité selon les disciplines.

Un élu étudiant partage les critiques énoncées contre la LPR. Avec ces chaires de professeur junior, on attrape ce qu'on peut et on croit aux promesses du ministère. On accepte des cadeaux empoisonnés du ministère. Cela suppose d'ailleurs que l'on croie les promesses du ministère, mais on n'y croit pas. Que se passera-t-il dans 6 ans ?

On demande à Paris 1, qui a su mettre en avant ses valeurs, de se renier, pour quelques postes et de fausses promesses. Il faut se positionner clairement contre cet appel du ministère. Le Ministère a inventé quelque chose de fabuleux pour nous diviser : faire de l'enseignement supérieur à deux vitesses, et tout faire pour l'entretenir. Cela sera, peut-être, bénéfique pour quelques-uns. Mais pour le grand nombre de docteurs sans poste, c'est presque un non sujet. Quel est le projet auquel on adhère quand on défend les chaires de professeur junior ?

Christine Neau-Leduc pense qu'on est à un tournant sur la question des dotations récurrentes et qu'il y a une prise de conscience du côté du ministère. Mais pour l'instant, on fait avec ce qu'on a. Ces postes sont portés par le ministère. On s'inspire de l'étranger.

Jérôme Glachant (*Réinventons Paris 1*) : pour la CFVU, l'aspect formation est important. Le service minimal d'une chaire de professeur junior sera de 64h, mais l'enseignement doit s'articuler avec la recherche, on peut demander plus... Et quand les gens seront titularisés, ils auront 192h et seront associés à l'enseignement et à la recherche.

Brigitte Lion (*PULS*) : Ces postes montrent qu'il y a de l'argent pour créer des chaires supplémentaires. Or on a besoin de postes en plus, on ne cesse de le répéter, tous les rapports pointent le sous-encadrement dans les universités. Donc avec cet argent on pourrait créer des postes de maîtres de conférences ou de professeurs. Mais la volonté du ministère est de ne pas le faire, et pas pour notre

bien. Avec le repyramidage, il y aura trois façons de devenir professeur. C'est une volonté de casser les statuts. Et on discute pour voir comment les casser le moins mal possible.

On dit que ce n'est pas une bonne chose, mais qu'on le fait : ce qui intéresse le ministère, ce n'est pas ce qu'on dit mais ce qu'on fait. Et donc qu'on accepte la création de ces chaires.

Les élus PULS voteront contre : cela ne se fera pas en notre nom.

Si cela ne concerne que quelques chaires, on se vend pour un plat de lentilles.

Il a été question d'« universités de recherche » : toutes les universités doivent être des universités de recherches, cela ne doit pas être réservé à quelques grosses universités parisiennes. Si on compare la France à l'étranger, il faut comparer l'ensemble des systèmes, et pas un point particulier. Les postes pérennes sont très attractifs pour les étrangers, il suffit de voir le nombre de dossiers d'étrangers traités par le CNU.

Christine Neau-Leduc : on fait tout pour dire que toutes les universités doivent faire de l'enseignement et de la recherche. Mais dans certaines réunions, Paris 1 est cataloguée comme une université d'enseignement, alors que de grandes écoles sont étiquetées « recherche ». Ce n'est pas acceptable. Aux yeux du Ministère, il ne faut pas que Paris 1 n'apparaisse que comme un lieu d'enseignement. Il ne doit pas y avoir de « collèges universitaires » opposés à des « universités de recherche ». On veut se donner le plus de moyens possibles pour une recherche de haut niveau et pour défendre cette dimension dans le regard des autres. On doit se battre contre cette dichotomie.

Olivier Coutard (*membre extérieur*) : Il y a des limites aux comparaisons internationales. Le budget de Harvard est impossible à comparer à celui des universités françaises. Le budget du ministère français pourrait permettre d'avoir ... 4 universités comme Harvard !!! Il y a eu 3 PIA ces 10 dernières années, mais qui sont juste venus compenser les problèmes des établissements : la dépense de recherche est restée stable. De même pour les 5000 postes Fioraso : à la fin de son mandat, il n'y avait pas plus d'enseignants-chercheurs qu'au début, les 5000 « postes » ont été absorbés par la masse salariale parce que les promesses n'ont pas été tenues.

Laurie Bréban (*PULS*) : il n'y a peut-être pas de dichotomie enseignement/recherche, mais il est de plus en plus difficile de trouver du temps pour la recherche, on fait énormément d'heures complémentaires. Quelques chaires ne sont pas la solution à ces problèmes structurels.

Christine Neau-Leduc : pour les heures complémentaires, il y a beaucoup de différences d'une composante à une autre au sein de P1.

Eric Marquer (*PULS*) : Personne n'est enthousiaste, personne ne pense que c'est une bonne chose, on est d'accord là-dessus. C'est un choix pragmatique. Pourquoi les deux candidates étaient-elles initialement opposées aux chaires de professeur junior ? Il n'y a pas grand-chose de neuf depuis décembre 2019. Pour résumer la discussion : les deux candidates étaient contre et sont maintenant pour. C'est une mauvaise version du pari de Pascal. Du point de vue de l'image de l'université, Paris 1 est un gros établissement et ce n'est pas neutre : cela va donner des signes au ministère. C'est notre responsabilité, comme grosse université parisienne, de faire le premier pas ou non.

Ce système n'est cohérent que si cette évolution va plus loin et que les chaires de professeur junior finissent par remplacer les postes de maîtres de conférences. Si on ne sait pas ce que ça va devenir, rien ne presse. Il y a des réticences mais on a toujours le choix.

On va voter aujourd'hui sur quelque chose dont on estime que ce n'est pas une bonne chose et qui soulève de nombreuses incertitudes.

Christine Neau-Leduc : ce qui l'a fait changer d'avis, c'est l'augmentation du plafond d'emploi. Ce sont des postes qui s'ajoutent.

Eric Marquer (PULS) : mais en même temps on ne crée pas de postes, des postes de maîtres de conférences disparaissent.

Christine Neau-Leduc : pas à Paris 1.

Eric Marquer (PULS) : mais ailleurs, oui. La politique du Ministère est générale, ailleurs des postes disparaissent. On peut penser que ces chaires, à terme, vont prendre la relève : les trains se croisent et on peut imaginer ce qui va se passer. Ce sont des postes qui finiront par ne plus être en plus mais se substituer aux postes permanents qui disparaîtront.

Christine Neau-Leduc : quel que soit le résultat des prochaines élections, vue la trajectoire depuis 15 ans, on ne verra pas de changement massif...

Nathalie Sigot (PULS) : dans le système actuel, on est attaché la liberté académique liée à nos statuts. [Une élue étudiante] est intervenue sur ce point, qu'on n'a pas assez discuté. On a la liberté de travailler sur les objets qui nous intéressent, on le fait mieux si on n'est pas lié par un contrat de recherche. Là, cette liberté disparaît. On demandera aux chaires de professeur junior des comptes, des bilans réguliers, on va exiger d'eux des résultats, alors que la recherche est incertaine...

De même on travaille en commun, en équipe, il y a une cohésion. Les chaires de professeur junior vont augmenter les conflits. Il y a des maîtres de conférences bloqués dans leur carrière, et ils verront les jeunes recrutés passer devant eux en ayant eu moins d'heures d'enseignement et pas d'ancienneté, cela va créer beaucoup de ressentiment.

Il y a déjà des inégalités et de la précarité, *de fait*. Mais ce n'est pas la même chose que de créer de nouvelles inégalités et précarités par des *statuts* différents.

Sur le fait que les chaires de professeur junior n'entrent pas dans le plafond d'emploi, ce n'est pas un argument puisqu'on ne recrute pas sur tous les postes vacants : mettons tous les postes au concours, ensuite on discutera.

Jean-Louis Briquet (Paris 1 en Commun) : on décrit des inégalités qui existent déjà, avec les ERC, l'IUF, etc. On ne va pas créer un modèle différent, ça sera des postes en plus dans une dynamique qui existe déjà. Cela ne va pas créer plus de conflits. On aura des possibilités de recrutements, des post-docs... Cela va créer des dynamiques positives, comme les ERC. Ça sera une chance pour certains.

François Heran (membre extérieur) adhère à ce qui vient d'être dit. L'idée des chaires de professeur junior ne vient pas du Ministère, mais de chercheurs de très haut niveau, qui ne sont pas enfermés dans une vision franco-française. Ici, nous sommes enfermés dans un débat franco-français détestable. Ce sont des arguments réactionnaires, reflétant une peur du changement : il ne faut pas faire de réforme car le pire est sûr. Ces réactions font penser à l'argumentation de Hirschman dans *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Les titulaires de chaires de professeur junior auront une formidable liberté ! Ils seront soumis à une évaluation, c'est la moindre des choses. Donner des moyens c'est donner de la liberté.

Le relèvement du plafond d'emploi est exceptionnel, cela ne s'est produit que dans de très rares occasions et il faut retrouver du bon sens. Il ne faut pas trancher sur de la psychologie, du ressentiment...

Les titulaires d'ERC ont dynamisé l'ensemble de la communauté.

Une élue étudiante : Nous ne sommes pas « enfermés » dans une vision franco-française : je suis moi-même en thèse en cotutelle avec [une université Européen] La situation européenne est désastreuse, de nombreux chercheurs étrangers viennent chercher des postes statutaires en France.

On n'a pas besoin des mêmes systèmes que les sciences dures. On a le droit de dire qu'on n'est pas d'accord.

Donnez-nous des postes de maîtres de conférences, de professeurs, faites-nous rêver : on veut faire comme vous, on veut faire de la bonne recherche. On veut être recrutés comme vous, c'est positif. Vous êtes dans ce système, mais vous n'êtes pas prêt à le défendre !

Mouez Fodha (*Réinventons Paris 1*) : pour entrer dans la carrière, ça n'a pas été simple et il y avait beaucoup d'inégalités, notamment dans les disciplines à agrégation.

Le constat de la précarité fait consensus. Ces chaires ne sont pas une réponse aux problèmes de précarité, on le sait. Mais on a besoin d'avancer. On va continuer à râler, à demander des postes et des moyens. Ici, avec les chaires, on a une petite opportunité : c'est une poussière, mais il faut s'approprier ce dispositif. On va aller chercher les projets stimulants, voir s'ils vont rapprocher les disciplines, les faire dialoguer. Le candidat doit-il être qualifié ? Doit-il être HDR ? Qui participera au recrutement ? A nous d'en décider. Il n'y a pas de bénéfice à se fermer cette porte. Car d'autres portes ne vont pas s'ouvrir.

On a eu des troubles à Paris en 2018 et ça n'a pas porté ses fruits. D'autres universités ont refusé : elles n'ont rien gagné, il n'y a pas eu d'effet domino, on n'en a même pas entendu parler. La position est symbolique mais sans portée politique : le gain politique n'est pas grand à s'opposer. En économie, il y a une attente des doctorants qui souhaitent des postes. Les jeunes docteurs demandent s'il y aura des chaires de professeur junior à Paris 1.

L'environnement budgétaire associé à ces chaires va permettre de porter de nouveaux contrats doctoraux. Paris 1 nous donne des moyens en termes de contrats doctoraux mais qui restent insuffisants. Même si on a déjà des moyens, cela ne nous empêchera pas d'en réclamer plus.

Nicole Maggi-Germain (*Réinventons Paris 1*) : pour une juriste, tout est affaire de symbole. Elle se dit très partagée car il y a autant d'arguments des deux côtés. Mais on ne peut pas comparer avec d'autres situations internationales, qui n'ont rien à voir.

Dans ce débat, on joue quelques postes, mais aussi les engagements des candidates et notre communauté. Comment faire communauté et continuer à travailler ensemble, si on se déchire pour quelques chaires ?

Laurie Bréban (*PULS*) : certaines luttes aboutissent, comme celle du CNU pour garder l'avancement de grade au niveau national.

Mouez Fodha (*Réinventons Paris 1*) : mais cette lutte était consensuelle.

Eric Marquer (*PULS*) : On peut raisonner en termes de porte ouverte ou fermée. On se ferme une porte en acceptant les chaires de professeur junior dès à présent. On pourrait dire qu'on attend l'an prochain pour se laisser le temps d'en apprécier les effets.

Yves Buchet de Neuilly (*Réinventons Paris 1*) : ce débat fait penser au dilemme du prisonnier. On voudrait que tous disent non mais d'autres universités vont y aller. Et si on est les seuls, ou presque, on aura le pire résultat. Ceux qui auront demandé les chaires auront tous les bénéfices. On a donc intérêt à s'approprier le dispositif pour être exemplaires.

Marie-Aude Buisson (*CGT FERC Sup - Snasub-FSU*) : on est encore dans une logique d'empilement de différentes couches, de manque de lisibilité, de parcellisation des choses, alors qu'il faudrait réformer en profondeur. Le système français, avec un statut de titulaire, permet de faire de la recherche au long cours, avec la liberté académique qui y est attachée. Pour cela il faut un statut protecteur. Là on passe à la recherche sur projet.

Nathalie Sigot (*PULS*) demande un vote à bulletin secret. Le règlement le permet : il suffit que 3 élus le demandent.

Deux élus doctorants indiquent qu'ils font la même demande.

Christine Neau-Leduc trouve que cette demande est regrettable et que ce n'est pas démocratique, surtout lorsque c'est demandé au dernier moment. On n'a pas eu le temps de s'organiser pour le vote des personnes à distance.

Sur ces questions fondamentales, le débat est porté au PV. Elle a assumé à titre personnel d'engager ce débat et estime que nous n'assumons pas nos convictions.

Nathalie Sigot (PULS) : c'est dans le règlement, on n'a pas à justifier notre demande.

Christine Neau-Leduc : mais c'est étonnant. Le vote à bulletin secret, c'est sur les votes concernant des décisions individuelles. La présidente exige que cette demande soit explicitement mentionnée dans le PV de la réunion, avec précision qu'elle provient d'une élue de PULS et de deux doctorants élus.

⇒ **Vote : Êtes-vous favorable au dépôt par P1 de projets de chaires de Professeur junior cette année ?**

69 votants :

42 oui

23 non

4 abstentions

POINT 2. ÉLECTION D'UN ETUDIANT ET 2 ENSEIGNANTS CONTRACTUELS DANS LES SECTIONS DISCIPLINAIRES

Mme Gallaire est élue dans la section disciplinaire « usagers » (*La Fédé*)

Hélène Benistand (*Mobdoc*) et Mathieu Febvre-Issaly (*Mobdoc*) sont élus dans la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et des enseignants chercheurs.

Fin de la séance à 17h10

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

